



**Consultations dans le cadre de la  
formulation du portefeuille bilatéral  
Enabel en RDC**

**2023-2027**

*« Contribuer à l'amélioration structurelle et durable des  
conditions de vie des populations congolaises qui vivent sous le  
seuil de pauvreté, en promouvant leur résilience et leur  
autonomie »*

**Mai 2022**

## 1.1 Enabel en RDC

Le portefeuille actuel d'Enabel en République Démocratique du Congo (RDC), qui prend fin en 2022, se compose d'un programme bilatéral, pour un budget total de 340 millions d'euros, complétés par des interventions additionnelles et complémentaires financées par d'autres bailleurs, pour un montant global de 49 millions.

Sur base de la lettre d'instruction de la Ministre belge de la Coopération au développement, Enabel développe un nouveau programme en RDC pour la période 2023–2027, tel que prévu dans le premier contrat de gestion Enabel. L'élaboration de ce programme prévoit la formulation de deux documents clés : la stratégie (validée en mars 2022) et le portefeuille (en cours de formulation).

Le processus de préparation de **la stratégie** avait pour objectif de traduire les orientations de la lettre d'instruction en un document de Stratégie pays, permettant par la suite de cadrer l'élaboration du Portefeuille pays.

Le processus de **préparation du portefeuille** a pour objectifs de traduire les orientations de la lettre d'instruction et de la Stratégie en un document opérationnel. L'élaboration de ce document clé a débuté en Février 2022. Ce document implique la consultation des partenaires potentiels de coopération tels que les universités belges. La consultation vise à entrer en dialogue avec toutes les universités, afin de connaître leur intérêt éventuel pour la mise en œuvre de projets communs dans le cadre du portefeuille 2023 - 2027. Ces collaborations seraient effectuées en mobilisant les Accords cadre de coopération (ACC - cf § 1.2)

La LI de la Ministre définit un Objectif Général au nouveau programme de coopération, couvre 4 piliers et 11 axes d'interventions prioritaires et cible les bénéficiaires prioritaires. La brochure en annexe résume la stratégie du programme 2023-2027 validée en mars dernier.

## 1.2 Les accords cadre de coopération

La coopération horizontale non institutionnalisée suivant l'article 31 de la Loi du 17 juin 2016, traduit dans les Accords Cadre de Coopération (ACC) offre aux institutions un cadre juridique qui leur permet de collaborer ensemble autour de projets qui répondent à des enjeux communs aux deux institutions. Il s'agit bien de collaborer ensemble et non de prester une consultance. La fourniture conjointe de services publics ne peut s'organiser dans ce cadre pour autant qu'ils soient conclus exclusivement entre pouvoirs adjudicateurs, que la mise en œuvre n'obéisse qu'à des considérations d'intérêt public et qu'aucun prestataire privé de services ne soit placé dans une situation privilégiée par rapport à ses concurrents.

Dans ce cadre, **Enabel lance un processus d'identification de partenariats académiques**. Ces partenariats académiques se matérialiseront par des Accords Spécifiques de Coopération (ASC). Ces ASC préciseront concrètement les actions de coopération retenues entre les parties, les institutions congolaises partenaires et les modalités de mise en œuvre telles que des recherches-actions réalisées via d'éventuelles bourses de stage de master, bourses de doctorat ou bourses de recherches postdoctorales. Les ASC sont signés entre Enabel et l'institution avec laquelle elle dispose d'un ACC. Cependant,

ces institutions devront travailler en étroite collaboration avec au minimum une institution congolaise.

Outre leurs ambitions académiques, les partenariats académiques devront être pleinement intégrés dans les actions mises en œuvre par le programme de coopération bilatérale. Plus concrètement, ces recherche-actions devront appuyer Enabel dans, au minimum, l'une des **démarches suivantes** :

- Démarche de capitalisation ;
- Démarche de Suivi-évaluation ;
- Analyse contextuelle continue ;
- Validation scientifique des résultats techniques soutenus ;
- Appui méthodologique divers.

Les partenariats académiques sont dès lors bel et bien intégrés dans un objectif de développement, qui implique une redevabilité envers les résultats de développement à atteindre. Les recherches, pour leur bonne intégration dans la mise en œuvre du programme de coopération bilatérale, devront être réalisées en français.

Les **expertises scientifiques** en lien avec le portefeuille sont les suivantes :

- Expertise en agronomie en matière de :
  - o Analyse des systèmes d'exploitation et typologie des exploitations agricoles.
  - o Sécurité alimentaire et nutrition.
  - o Systèmes semenciers.
  - o Accompagnement de la transition agro-écologique :
    - Gestion de la fertilité des sols en milieu forestier et sylvicole.
    - Agroforesterie et cultures pérennes (café, cacao).
- Expertise en agro-économie en matière de :
  - o Analyse des chaînes de valeurs et éléments de structuration des services.
  - o Evaluation des systèmes des cultures vivrières et de rente.
  - o Gestion des pertes et gaspillages alimentaires.
  - o Etudes de marché.
- Expertise en foresterie tropicale en matière de :
  - o Gestion des écosystèmes forestiers et d'aménagement forestier multifonctionnel.
  - o Evaluation des bilans et des flux de carbone à l'échelle d'un écosystème forestier/ d'une plantation.
- Expertises en socio-anthropologie en matière de :
  - o Gestion participative de projet.
  - o Adoption de nouvelles pratiques.
  - o Compréhension des mécanismes de gouvernance locale.
  - o Inégalités de genre.
  - o Analyse organisationnelle / institutionnelle.
  - o Sécurisation et accès au foncier agricole et forestier.
- Expertise en santé (déterminants de la santé, mutuelle de santé, etc.).
- Expertise en éducation de base en matière de :
  - o Analyse des facteurs favorables à la rétention des filles et des enfants vulnérables dans l'éducation de base.
  - o Appui au renforcement des capacités des formateurs et encadreurs vers un enseignement et apprentissage efficace.
  - o Suivi et évaluation des apprentissages et du transfert des compétences dans les classes.
  - o Suivi et évaluation du modèle d'appui (approche scolaire globale).
- Expertise en micro et macro économie en matière de :

- Identification des opportunités d'emploi dans l'économie circulaire, les énergies renouvelables et la digitalisation.
- Suivi évaluation, baromètres des indicateurs de travail décent.
- Modélisation et conceptualisation principes de l'économie sociale et solidaire contextualisés RDC.
- Principes d'innovation et de saut technologique transposables dans une économie émergente comme la RDC.

Les **zones d'intervention** du portefeuille se concentrent dans les provinces de la Tshopo, du Haut-Katanga, du Lualaba, du Sud-Kivu, du Kasai Oriental, de la Lomami, du Sud-Ubangi et de Kinshasa.

### **2.3. Pour manifester votre intérêt à collaborer**

Vous êtes invités à manifester votre intérêt à collaborer via ce [Formulaire en ligne](#) pour le **31 mai** au plus tard. Une séance d'informations générales en ligne est organisée via teams le **12 mai, à 14h GMT+1**, afin de répondre aux éventuelles questions : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#). Des séances d'informations spécifiques à des domaines d'expertise pourront, à la demande, être ensuite organisées avec les formulateurs du programme de coopération.

Un seul chercheur/directeur de recherche peut combiner plusieurs expertises. Les expertises sur des intérêts thématiques communs avec le programme bilatéral seront sélectionnées sur base des critères suivants :

- Pertinence des expertises proposées au regard des démarches de capitalisation, suivi-évaluation, analyse contextuelle continue, validation scientifique des solutions techniques.
- Pertinence des expertises proposées par rapport aux différents piliers du programme.
- Pertinence des expertises proposées par rapport aux zones géographiques du programme 2023-2027.
- Expériences du chercheur ou directeur de recherche dans le domaine de recherche envisagée.
- Expérience préalable de recherche en RDC avec une institution universitaire congolaise.

Les synergies multidisciplinaires sont vivement souhaitées.

Les institutions qui proposent des expertises qui rencontrent les intérêts du portefeuille 2023-2027 et qui sont retenues seront alors invitées à développer, avec les équipes Enabel, des termes de référence plus détaillés entre juillet et septembre 2022.

## 2.4. Chronogramme

	2023										
	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Consultations											
Séance d'informations											
Analyse des expertises soumises											
Elaboration conjointe des TDR de recherche-action											
Elaboration des ASC											
Démarrage des premières collaborations											